

• (3.20 p.m.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Honey, reprend l'étude, interrompue le mercredi 17 novembre, du bill C-259 tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu, à effectuer certains changements et à introduire certaines dispositions dans la législation relatifs ou consécutifs aux modifications apportées à cette loi, présenté par l'honorable M. Benson.

M. le président: Conformément à la déclaration du secrétaire parlementaire du ministre des Finances, comme en fait foi la page 9630 du hansard du mardi 16 novembre, le comité passera maintenant à l'étude des articles 135, 136 et 137 traitant des coopératives et des caisses de crédit. Les députés savent que le gouvernement a saisi le comité de quatre amendements à ces trois articles.

(Sur l'article 1—L'article 135: *Déduction dans le calcul du revenu.*)

M. le président: L'amendement à l'article 135 est-il adopté? Le député de Regina-Est a la parole. Puis-je présenter mes excuses au député de Regina-Est? Je n'avais pas remarqué l'honorable député de Moncton. Je crois que je devrais lui donner la parole au premier tour, en sa qualité de porte-parole du premier parti d'opposition.

M. Thomas (Moncton): Merci, monsieur le président. Dans la discussion des articles 135, 136 et 137, je présume que, puisqu'ils sont étroitement liés, nous suivrons la méthode de discussion simultanée que nous avons déjà suivie. Est-ce exact?

M. le président: C'est ce que j'ai compris.

M. Thomas (Moncton): Monsieur le président, ces trois articles du bill C-259 illustrent de manière très précise les problèmes auxquels la Chambre doit faire face, si elle veut débattre ce bill de manière intelligente et objective. Très peu d'autres articles ont suscité une telle controverse. On a avancé de nombreux arguments pour et contre ces amendements. J'aimerais, brièvement, discuter, de la manière la plus calme et la plus objective possible, les raisons qui ont amené le gouvernement à proposer ces amendements et vous donner la raison pour laquelle, selon moi, ils ne sont pas souhaitables.

La plupart des opinions provenant des deux côtés de la palissade prouvent à l'évidence la préoccupation que suscitent l'objectif visé par les amendements et la raison pour laquelle le gouvernement les pense souhaitables. J'ai lu le Livre blanc ainsi que tout ce qui a servi de base à la rédaction du bill. La seule excuse fournie par le gouvernement, quant à la rédaction de ces articles, se trouve dans la déclaration faite par le ministre des Finances à la Chambre au sujet des amendements proposés. Le ministre a affirmé que les changements originaux avaient suscité de nombreuses discussions et il a ajouté:

En présentant le bill sur la réforme fiscale, le gouvernement a voulu prévoir pour ces organismes un traitement fiscal plus conforme à celui des autres entreprises commerciales.

Cette déclaration dit à la fois très peu et beaucoup de choses. L'une des choses que j'y ai lues, cependant, c'est que, pour le ministre, ces amendements constituent une

[M. l'Orateur.]

réforme. On a dit et fait beaucoup de choses, dans ce bill fiscal, au nom de la réforme. Le porte-parole du gouvernement, le secrétaire parlementaire, ne cesse de nous parler de réformes, des avantages que ces articles vaudront au contribuable en rendant la loi plus équitable. J'attends toujours que l'on m'explique en quoi ces articles contribuent à la réforme fiscale et peut-être le secrétaire parlementaire le fera-t-il plus tard. J'aimerais savoir quelle réforme ils apportent à un article de la loi de l'impôt sur le revenu qui fait l'objet de nombreuses controverses depuis longtemps, en fait depuis qu'elle existe. Je saurais gré au secrétaire parlementaire de nous l'expliquer. Cependant, puisque nous parlons d'amendements fiscaux, ou de réforme fiscale, il ne faut pas oublier qu'un bon système fiscal exige certaines conditions préalables. Les opinions sur les systèmes fiscaux et leurs objectifs sont nombreuses et variées. J'aimerais donner à la Chambre, brièvement, mon opinion sur ce que doit être un système fiscal et pourquoi je pense que ces articles sont en contradiction avec les principes de base d'un bon système fiscal.

Tout d'abord, je pense que tout système fiscal devrait être conçu en fonction de la simplicité de sa mise en vigueur. Après tout, cela concerne des centaines de milliers de contribuables et pour qu'une loi soit bonne il faut qu'elle soit intelligible. Je n'ai pas besoin de faire de commentaires sur la façon dont ces articles remplissent cette condition, sinon pour dire que ces articles, ainsi que les 700 pages du projet de loi, la centaine d'amendements, les amendements aux amendements, les deuxième ou troisième versions d'amendements ont non seulement jeté la confusion dans l'esprit du contribuable ordinaire, mais également dans celui des conseillers fiscaux, des comptables et des hommes de loi. En fait, ces articles, ainsi que d'autres dans ce projet de loi, sont d'une telle confusion que nombre de gens parmi les plus raisonnables proposent que le gouvernement recommence tout à zéro.

Le deuxième critère très important pour l'évaluation d'un système fiscal est le principe de la justice. En schématisant, justice fiscale signifie tout simplement que des contribuables qui se trouvent dans une situation analogue devraient contribuer pour une part égale au budget de l'État. C'est là une conception qui a été diffusée par feu Kenneth Carter et qui a donné naissance au système fiscal semblable au jeu des gendarmes et du voleur que le gouvernement a adopté et dont le ministre des Finances s'est proclamé le champion. Un système fiscal est une chose beaucoup plus complexe que cette théorie simpliste de la justice où chacun paie une part égale de l'impôt. J'ai lu un article très intéressant de Howard Ross de l'Association de planification privée du Canada dans lequel il examine l'attention que le gouvernement porte manifestement à la théorie de la justice fiscale à l'exclusion de toute autre considération. A la page 19 de la brochure de l'Association, M. Ross écrit:

Je serais beaucoup plus satisfait si le ministre s'attachait à rendre le système fiscal plus pratique plutôt que de réaliser sa grande ambition qui est de le rendre équitable. J'ai peu d'espoir qu'une solution réellement satisfaisante soit trouvée, à moins que nous n'abandonnions cette attitude de protecteur du faible et soyons déterminés à examiner nos problèmes d'un point de vue clinique et impersonnel. Nous ne réussirons pas à créer l'atmosphère favorable aux meilleures solutions tant que personne n'aura le courage de se lever et de dire publiquement qu'il s'oppose à la tentative de boucher toutes les échappatoires qui peuvent exister dans notre législation fiscale.